



OPERATION TRANQUILITE VACANCES

Les Pardisiens qui laissent leur habitation inoccupée durant leurs vacances peuvent bénéficier de l'Opération Tranquillité Vacances assurée par la Police Municipale en lien avec la Gendarmerie de Monein.

Inscription auprès de la mairie.

PARTICIPATION AUX FRAIS DU CENTRE AERE

Le conseil municipal a décidé d'attribuer 6,00 € par journée et 3,00 € par demi-journée pour chaque enfant domicilié à Pardies et fréquentant le centre social et culturel de Monein durant toutes les vacances scolaires.

La somme demandée aux parents par le centre aéré tient compte de cette aide.



FETE NATIONALE DU 14 JUILLET JOURNEE RESERVEE AUX PARDISIENS

Les traditionnelles grillades de la Fête Nationale, offertes par le conseil municipal, auront lieu le :

**Vendredi 14 juillet 2023
à partir de 12h00 à la salle des fêtes.**

Afin de faciliter l'organisation de la journée, **il est impératif de vous inscrire au plus tard le 6 juillet 2023 à 18h00 auprès du secrétariat de la mairie.**